



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 6 septembre 2012

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 8.1, 3.1, 3.2, 3.3, 4.1, 5.1, 5.2, 5.3.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 21h45.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du rapport 1.2.1), M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY, M. Jean-Pierre MARTIN (à partir du rapport 1.1.3), M. Jean-Yves PRALON, M. Nicolas BODIN, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Pierre TAILLARD, M. Raymond REYLE (jusqu'au rapport 3.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Yves GUYEN (à partir du rapport 1.2.1 et jusqu'au rapport 4.1), Mme Annie MENETRIER (jusqu'au rapport 4.1), M. Marcel FELT (jusqu'au rapport 4.1), M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.2.1 et jusqu'au rapport 4.1), M. Daniel HUOT, M. François LOPEZ, M. Frank MONNEUR (à partir du rapport 3.1), M. Claude PREIONI, M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, M. Roland DEMESMAY (à partir du rapport 4.1), M. Pierre CONTOZ, M. Patrick RACINE, M. Serge RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 4.1)

Etaient absents : M. Nicolas GUILLEMET, M. Emmanuel DUMONT, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Danièle POISSENOT, M. Bernard MOYSE, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Eric ALAUZET

Secrétaire de séance : M. Nicolas BODIN

Procurations de vote :

Mandants : B. MOYSE (à partir du rapport 1.2.1), R. REYLE (à partir du rapport 3.1)

Mandataires : JL FOUSSERET (à partir du rapport 1.2.1), P. RACINE (à partir du rapport 3.1)

Soutien financier du Grand Besançon à l'association « Culture Action »

Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président

Commission : Economie, Emploi et Insertion

Inscription budgétaire	
BP 2012 et PPIF 2012-016 « Très Petites Entreprises »	Montant prévu BP 2012 : 90 000 € (enveloppe globale) Montant de l'opération : 4 000 €

Résumé :

« Culture Action », centre de professionnalisation pour le secteur culturel et artistique en région Franche-Comté, est depuis 12 ans l'interlocuteur privilégié des porteurs de projet dans le secteur artistique.

Dans le cadre de sa stratégie de Développement économique 2010-2015, le Grand Besançon, « entrepreneurial, technologique et tertiaire » a fait du soutien aux actions favorisant la création d'entreprise et l'appui au montage de projet deux axes prioritaires.

Le Grand Besançon souhaite par ailleurs contribuer au développement des industries culturelles et créatives et favoriser l'adéquation entre formation et emploi dans ce domaine. Ce dernier point faisant l'objet du programme européen ESIMEC dans lequel la Communauté d'Agglomération est engagée.

C'est pourquoi, en cohérence avec la politique communautaire à dimension transversale (emploi, économie, culture, numérique...), il est proposé de soutenir les actions de cette association en matière d'accompagnement de porteurs de projet à hauteur de 4 000 € pour 2012.

I. L'association « Culture Action »

Culture Action est une association loi 1901, située 1 rue Dürer à Besançon. Elle est un acteur privilégié au service des porteurs de projet dans le secteur artistique et culturel qui trouvent auprès d'elle : conseils, accompagnement, formations régulières dans la phase création et suivi. En outre, des moments de rencontre entre professionnels sont organisés parallèlement ainsi que des temps de réflexion incitant à la mutualisation.

« Culture Action » connaît, pour les vivre au quotidien, toutes les spécificités de ce secteur : l'environnement, les outils et la réglementation spécifique.

II. L'activité de « Culture Action »

A/ L'environnement

Le secteur culturel

Ce secteur professionnel peut être appréhendé de deux façons :

- du côté « utilisateur » : la culture est un moyen pour le citoyen de se divertir, de s'évader, de réfléchir... Le public en tant que « consommateur » d'art ou de culture, n'a bien souvent pas conscience de l'envers du décor, du temps nécessaire en amont pour aboutir à ces réalisations,
- du côté « créateur » et « maître d'œuvre » : pour conduire à ces résultats, différentes compétences professionnelles, d'entreprises, de relations..., comme dans tout secteur productif de l'économie, sont indispensables.

Il est possible de définir quelques spécificités propres à ce secteur et de distinguer deux constantes entre projets de création et de diffusion :

- la nécessité de l'appui d'une structure professionnelle pour le porteur du projet,
- l'obtention de financements pour le réaliser.

La réalisation d'un projet culturel requiert les mêmes exigences que celles qui incombent à tout créateur d'entreprise : structurer, évaluer, rédiger son projet, maîtriser un environnement réglementaire spécifique.

B/ Les domaines d'intervention

1. Les arts plastiques, graphiques et visuels

Sur le plan individuel, les opérateurs trouvent auprès de « Culture Action » les moyens d'exister et de vendre dans un cadre régi par le statut social ou fiscal du créateur, des droits d'auteur ou de la connaissance de l'environnement économique, de la création et de la diffusion artistique.

Les graphistes occupent une place à part dans ce domaine puisque, par nature, leur travail les met en lien avec le monde de l'entreprise et qu'ils peuvent, pour la plupart, trouver des clients solvables.

2. Le spectacle

Qu'il s'agisse de monter un projet de création ou de diffusion, les opérateurs trouvent auprès de « Culture Action » : conseils, accompagnement et formations en matière d'organisation, de réglementation et de gestion. Il trouve aussi, par la connaissance du terrain, toute information sur l'organisation du secteur, ses réseaux, ses institutions.

3. L'insertion

En lien avec les services du Conseil Général du Doubs et les assistantes sociales en charge du suivi des personnes bénéficiaires du revenu minimum d'insertion, « Culture Action » assure le suivi des artistes cherchant à développer une activité dans le secteur culturel et artistique. Ces publics spécifiques sont reçus dans le cadre de rendez-vous individuels avec pour but de reprendre une activité.

En collaboration avec les services de Pôle Emploi « culture - spectacle », « Culture Action » mène également cette action au service des bénéficiaires du revenu de solidarité active.

4. Création d'activité et d'emploi

Ce sont deux problématiques correspondant aux objectifs de départ et qui sont au cœur de l'action. Tout projet doit reposer sur une structure solide et pérenne. La solidité de la structure porteuse au départ de sa création est une assurance de pérennité. Cette structure est potentiellement porteuse d'emploi : soit par la création d'une activité d'artiste comme auteur, créateur dépendant d'une réglementation propre (Maison des artistes ou AGESSA), soit par la création d'une structure embauchant ponctuellement ou durablement des artistes, des techniciens ou des administratifs dans la création ou la diffusion de spectacles.

III. Soutien du Grand Besançon

A/ L'évaluation des actions

Il est difficile de dénombrer de manière exacte les emplois ainsi créés. En effet, les chiffres ne sont pas assez affinés pour dire que les 424 artistes comtois immatriculés à la Maison des artistes (arts plastiques, graphiques et visuels) vivent de leur art et l'AGESSA (compositeurs, écrivains, audiovisuel) ne publie pas de chiffres puisqu'elle n'enregistre pas les auteurs mais leurs donneurs d'ordre.

Sur les propres données de « Culture Action », il est toutefois possible de déterminer :

- des rendez-vous avec une quinzaine de personnes par mois issues des communes de la CAGB,
- 36 % de ces usagers sont des opérateurs dans le spectacle (hors musique),
- 31 % dans la musique,
- 20 % dans la création artistique,
- la moitié des personnes rencontrées souhaitent créer une structure, l'autre moitié est demandeuse de renseignements en matière de solidification ou de fonctionnement (gestion sociale, réglementations spécifiques),
- 25 structures culturelles (spectacle vivant et audiovisuel) du Grand Besançon (soit 43 % des clients) confient la gestion de leurs données sociales (feuilles de paie, déclarations aux organismes sociaux...) à « Culture Action ».

B/ Intervention financière du Grand Besançon

Les charges de fonctionnement de l'Association s'élèvent à 201 550 € pour le budget prévisionnel 2012.

Des demandes de subvention ont été formulées auprès de la DRAC (10 000 €), du Conseil Régional de Franche-Comté (65 000 €), du Conseil Général du Doubs (13 500 €). La Ville de Besançon met à disposition à titre gracieux le local occupé par « Culture Action » rue Dürer à Besançon.

« Culture Action » sollicite un soutien financier de la CAGB à hauteur de 4 000 €.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la participation financière du Grand Besançon aux actions de l'association « Culture Action » pour un montant forfaitaire de 800 € par porteur de projet originaire du Grand Besançon et accompagné par l'association « Culture Action », dans la limite de 4 000 € au total pour l'année 2012, soit 5 porteurs de projet maximum.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 18 SEP. 2012